

Ce 23 février 2021,

Madame Laetitia Sanchez, Maire de Saint Pierre du Vauvray,

Je viens d'être informée d'une prise de position publiquement affichée par l'opposition siégeant au sein du dernier Conseil Municipal de St Pierre du Vauvray.

En effet, concernant une controverse dont l'origine daterait de 2007, Mr Alain Loeb m'aurait nominativement et publiquement mise en cause, ainsi que le Maire de l'époque, Mr Pierre Clérout, nous accusant d'avoir fait des erreurs d'estimation sur un bail agricole précaire, consenti à Mr Raux (ou Rault).

Cette procédure de bail faisait suite au dossier auquel j'ai effectivement participé avec MMs Récher, puis Clérout, maires, et qui a permis l'acquisition auprès de l'EPBS (puis EPFN) par la commune des terrains de bords de Seine (lieu-dit ancienne plage) par des négociations démarrées en 1992....

Il semblerait qu'à ce jour, la surface de la parcelle louée à Mr Raux à titre de bail précaire ait été sous-estimée, entraînant une légère baisse du montant de location annuelle.

Il est possible que des erreurs de transcription aient eu lieu sur les n° de parcelles, du fait, à l'époque, d'une lecture complexe cadastrale qui aurait pu entraîner une confusion ou omission.

Je rappelle que ce dossier a été régulièrement présenté, avec le concours de l'EPBS/EPFN, à la Municipalité et validé en Conseil Municipal, au cours de son élaboration, incluant le bail agricole précaire cité.

Vous devriez d'ailleurs retrouver, sans difficultés, traces de toutes ces transactions et délibérations dans les archives municipales, puisqu'elles ont fait l'objet de PV et comptes-rendus réguliers, ce qui permettra de rétablir les responsabilités successives d'une inexactitude dont l'incidence est à rapporter à sa juste proportion

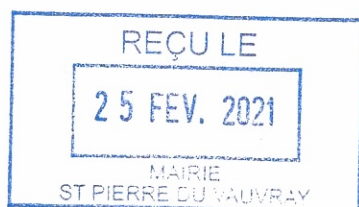
Je réfute qu'une accusation publique puisse être portée à mon égard, et je rappelle que lors des validations, Mr Loeb était déjà conseiller municipal, et qu'il a, par la suite, exercé deux mandats de Maire, au cours desquels il a reconduit régulièrement ce bail, reproduisant cette erreur sans y apporter la moindre correction.

Je vous serai gré de bien vouloir noter que je ne peux accepter des allégations accusatrices, qui pourraient être portées à mon égard, ni à celui de Mr Clérout, sans vérifications des faits dont la trame historique figure ci-dessus.

Je suis convaincue que cet argumentaire vous permettra de faire cesser toute accusation, notamment publique, qui pourrait avoir un caractère diffamant pour moi comme pour Mr Clérout. Je saurais également le tenir à disposition et le développer auprès de qui de droit si nécessaire.

Je compte sur l'autorité de votre fonction, Madame le Maire, pour ne pas laisser colporter publiquement des accusations qui pourraient être interprétées comme des malversations et regrette qu'un tel incident puisse porter atteinte à un fonctionnement municipal dont les priorités sont d'une autre dimension....

Soyez assurée, Madame le Maire, de mes respectueuses salutations.



Anne Marie Ashbrook
Conseillère municipale de 1989 à 1998
Adjointe au Maire de 1998 à 2008

ASHBROOK Anne Marie
31 Chemin de la Digue
27430 Saint Pierre du Vauvray